

Permis de Conduire - levée code restrictif 78

Personnes concernées : Conducteurs titulaires de la catégorie B du permis de conduire limité aux véhicules équipés d'une boîte de vitesses automatique pour des raisons non médicales.

Objectifs de la formation : Il s'agit, pour les titulaires du permis de conduire des véhicules de la catégorie B assorti du code restrictif 78 (qui limite la conduite aux seuls véhicules à changement de vitesses automatique, pour des raisons non médicales), de faire lever cette restriction en suivant une formation dispensée dans un établissement d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière. A l'issue de la formation, le conducteur doit être en capacité d'utiliser, en sécurité, un véhicule muni d'un changement de vitesses manuel de façon simultanée avec les autres tâches de conduite.

Contexte : Le Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne (REMC arrêté du 13 mai 2013) définit les modalités de formation nécessaires à la conduite des véhicules à moteur. Il est complété par l'arrêté du 12 mai 2014 modifiant l'arrêté du 29 juillet 2013 relatif au livret d'apprentissage de la catégorie B du permis de conduire, l'arrêté du 19 février 2010 modifié relatif aux modalités de l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire de la catégorie B et de la sous-catégorie B1 et l'arrêté du 14 octobre 2016 relatif à la formation des titulaires de la catégorie B du permis de conduire limité aux véhicules à changement de vitesses automatique pour des raisons non médicales en vue de conduire des véhicules à changement de vitesses manuel relevant de cette même catégorie.

PRÉ-REQUIS

Être apte sur le plan médical. Détenir le permis de conduire de la catégorie B assorti du code restrictif 78 qui limite la conduite aux seuls véhicules à changement de vitesses automatique, pour des raisons non médicales.

DURÉE

7 heures de formation minimum

FORMATEURS

Formateurs diplômés BEPECASER (Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière) ou TPECSR (Titre Professionnel Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière).

DISPOSITIFS DE SUIVI

Tests des connaissances et des capacités au fur et à mesure de la formation. Feuilles de présence émargées par les stagiaires.

LIEU DE FORMATION

Au sein d'une agence CityZen.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

La formation est pratique et individuelle. Elle peut être réalisée pour partie sur simulateur, dans la limite de deux heures, sous la supervision d'un enseignant de la conduite ou, pour la séquence 1 du programme de formation, en autonomie. Les apports théoriques, en lien avec la pratique, peuvent être enseignés dans le véhicule.

VALIDATION DES ACQUIS

Par l'enseignant tout au long des 7 heures minimales de formation. Délivrance d'une attestation de suivi de formation permettant la modification du titre demandé via l'ANTS.

DÉLAIS D'ACCÈS

Variable selon modalités de financement et disponibilités en agence.

MODALITÉS D'ACCÈS

Consultez la page agence sur le site city-zen.info.

ACCESSIBILITÉ

Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public. Se renseigner auprès de l'agence concernant l'accès à la formation visée.

TARIFS ET FINANCEMENTS

En agence CityZen ou sur city-zen.info.

CONTENU DE LA FORMATION

Cette formation est pratique, mais des apports théoriques indispensables sont délivrés par l'enseignant, à bord du véhicule. Cette formation est réalisée sous la présence constante et effective de l'enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner en cours de validité, à l'exception, pour la séquence 1, de la partie sur simulateur.

SÉQUENCE 1 : Durée minimale de 2 h

Dans un trafic nul ou faible, l'élève doit acquérir les connaissances et les compétences suivantes :

- Comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre,
- Être en capacité de réaliser un démarrage en côte en toute sécurité.

Cette séquence, peut être réalisée sur simulateur, notamment pour apprendre à utiliser la boîte de vitesses manuelle.

SÉQUENCE 2 : Durée minimale de 5 h

Cette séquence se déroule dans des conditions de circulation variées, simples et complexes.

Elle permet l'acquisition des compétences suivantes :

- Savoir utiliser la boîte de vitesses manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité dans les conditions de circulation précitées et adopter les techniques de l'éco-conduite,
- Être en capacité de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation.